Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900484-20260427-DEL202631-DE

DEPARTEMENT
DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER

EDERN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, maire

Etaient présents : Sandra BOUCHER, Pierre-Yves CHOSSEC, Solenn CŒUR – LE MEUR, Stéphanie CORRE, Jean-Paul COZIEN, Dominique DILOSQUET, Camille GUILLOUX, Pierre-Alain FEREC, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Stéphane JAYR, Samuel LARDEUX, Cyrille LE GUEN, Daniel MAZE, Andrée PAUGAM, Alain QUEAU, Patrice RANNOU, Maryline RIVIERE, Christelle TREUT

Dominique DILOSQUET a été nommée Secrétaire.

Date de convocation
21 avril 2026

Date d'affichage de la convocation :
21 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19

DEL-2026-31

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Considérant qu'un contrat d'Association a été conclu en 1985 entre l'Etat et l'école Saint Joseph,

Décide, d'assumer la charge des dépenses de fonctionnement pour la totalité des élèves, et inscrit, pour l'année 2026.

Cette somme est équivalente aux dépenses de l'Ecole publique au prorata du nombre d'élèves, à savoir :

Total des dépenses mandatées en 2025 : 142 099 ;89€
Soit un coût par élève, au nombre de 149, de 953,69 €

Répercuté sur l'école privée pour les élèves résidant sur la commune :
953,69 € x 33 = 31 471,77 €

OBJET

PARTICIPATION aux DEPENSES de FONCTIONNEMENT

ECOLE PRIVEE ST JOSEPH

Année 2026

POUR : 16
CONTRE : 0
Abstention : 3 (Pierre-Alain Férec, Maryline Rivière, Pierre-Yves Chossec)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul COZIEN.

MAIRIE D'EDERN (FINISTÈRE)